

## EXTRAITS DE LA DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME 1789

Les représentants du peuple français, constitués en .....

..... considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les ....., inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse ..... ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de ....., les droits suivants de l'homme et du citoyen.

Article 1er : .....

.....  
Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2 : Le but de toute association politique est la .....  
des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la .....  
, la ....., la sûreté, et la ..... à  
l'oppression.(...)

Article 4

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui (...)

Article 9

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable (...)

Article 10

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, .....,  
pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.(...)